

ARRETE 2024_0024

portant délégation des fonctions de présidence des commissions d'appel d'offres (CAO),
de délégation de service public (CDSP), consultative des services publics locaux (CCSPL)
et communale des impôts directs (CCID)

Le Maire de Vénissieux ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2024 portant délégation de fonctions à Madame Véronique CALLUT ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation des fonctions de présidence de plusieurs commissions à Madame Véronique CALLUT, Septième Adjointe au Maire ;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER - Madame Véronique CALLUT, Adjointe au Maire, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour assurer la présidence des commissions suivantes :

- commission d'appel d'offres ;
- commission de délégation des services publics ;
- commission consultative des services publics locaux ;
- commission communale des impôts directs.

Cette délégation est consentie de manière permanente pour la durée du mandat.

ARTICLE 2 – Madame Véronique CALLUT est déléguée à l'effet de signer tous les documents relatifs à sa délégation :

- convocation aux commissions,
- procès-verbaux de réunions,
- tous courriers utiles à la gestion de ces commissions.

ARTICLE 3 – L'arrêté portant délégation de fonctions de présidence des commissions d'appel d'offre (CAO), de délégation de service public (CDSP), consultative des services publics locaux (CCSPL) et communale des impôts directs (CCID) à Monsieur Bayrem BRAIKI en date du 13 juillet 2020 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 4 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié et notifié aux intéressés.

Vénissieux, le 22 janvier 2024

Le Maire,



Michèle PICARD